

Secourisme Info 13



numéro 14
8 Février 2006

PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX

L'accident vasculaire cérébral (AVC) est une **URGENCE**.

GENERALITES :

Il s'agit le plus souvent de **l'occlusion d'une artère cérébrale** (80% des cas) qui peut être débouchée à l'aide d'un traitement moderne (**thrombolyse**) à condition que celui-ci soit débuté **avant la 3ème heure** suivant les premiers signes.

Dans les Bouches du Rhône, seuls le **C.H.U. de la Timone** et le **C.H. d'Aix** disposent d'un **Secteur d'Urgence Neuro-Vasculaires (SUNV)** capable d'accueillir ces patients 24 h/24 h, 7 jours sur 7.

LES PREMIERS SIGNES :

- paralysie brutale et durable du membre supérieur (et/ou inférieur) d'un côté,
- et/ou paralysie du visage,
- et/ou anomalie ou perte de la parole,
- et/ou perte de la vue d'un côté,
- **sans coma ni crise d'épilepsie,**
- **sans détresse vitale.**

normal



paralysie coté droit



normal



paralysie coté droit

